

«CADRE DE RÉFÉRENCE»

**CONCERNANT LES PERSONNES
INTERVENANTES EN PASTORALE
PAROISSIALE**

**DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE
DE QUÉBEC**

Mise à jour de la lettre promulguée par Mgr Blais concernant les orientations des personnes intervenantes engagées en paroisse (063.04.04), présentée dans le document CM(05) 20D dans le Cahier des membres de l'assemblée de fabrique.

Québec, le 1^{er} mai 2008

*Aux curés, aux administrateurs,
Aux membres des Assemblées de fabriques,*

Depuis quelques années, la réalité des personnes intervenantes engagées par les paroisses s'impose de plus en plus comme un élément dynamique de la vie pastorale. La diversité des tâches qui leur sont confiées et les modes de rémunération variés ont conduit en 2005 à un énoncé d'orientations régissant l'engagement et le type d'intervention pastorale de ces personnes. À la suite d'un travail de consultation et de réflexion mené par le Service des ressources humaines en pastorale depuis 2006, une étude approfondie de la situation des personnes intervenantes et des recommandations ont été présentées au comité de Régie interservices qui a ensuite approuvé le présent «Cadre de référence».

Le «Cadre de référence» vient éclairer le travail des équipes pastorales et des Assemblées de fabriques, au moment de l'emploi de ces personnes, ainsi que le contexte de leur accompagnement. La qualité des interventions pastorales est constamment à poursuivre en cette période de nouvelle évangélisation. De plus, l'engagement moyennant le salaire comporte des droits et des responsabilités pour chacune des parties impliquées. Le document présente donc des repères pour rendre la mission plus officielle au sein de la paroisse.

En espérant que vous recevrez cet outil comme un soutien pour mieux appuyer vos décisions, je vous redis mes sentiments de profonde solidarité en Église.

JPB/nm

*† Jean-Pierre Blais, vicaire général
Modérateur de la curie
Évêque auxiliaire à Québec*

200.05.08

**«CADRE DE RÉFÉRENCE» CONCERNANT LES PERSONNES INTERVENANTES EN PASTORALE
PAROISSIALE
DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE QUÉBEC**

Pour bien introduire le «Cadre de référence», rappelons-nous quelques définitions :

A) L'équipe pastorale

L'équipe pastorale d'une paroisse ou d'une unité pastorale est composée de prêtres, d'agentes et d'agents de pastorale et de diacres permanents lorsque leur lettre de mission le spécifie. Elle a la responsabilité de l'ensemble de la pastorale de la paroisse ou d'un regroupement de paroisses. Chacun des membres de l'équipe reçoit un mandat de l'Évêque pour exercer son ministère.

Un des rôles de l'équipe est d'éveiller les charismes des baptisés afin de les habiliter à prendre des responsabilités dans les différents secteurs de la pastorale. Accompagner, former et ressourcer ces personnes pour les soutenir dans leurs actions pastorales sont des responsabilités qui relèvent prioritairement de l'équipe pastorale. Il peut arriver, pour un juste motif pastoral, que d'autres personnes soient invitées à participer à des rencontres de l'équipe pastorale.

B) L'agente et l'agent de pastorale

La désignation d'agente, d'agent de pastorale correspond au statut d'une personne laïque reconnue à ce titre par l'Évêque. Par mandat pastoral, il lui confie une responsabilité pastorale à exercer en communion avec lui et sous son autorité, au service de la mission ecclésiale. L'agente, l'agent de pastorale collabore à l'exercice de la charge pastorale de l'Évêque par des tâches de direction, d'animation et de coordination.

C) La personne intervenante en pastorale

La personne intervenante en pastorale est une personne baptisée, engagée pour intervenir dans un ou plusieurs secteurs déterminés de la pastorale d'ensemble. On lui confie des tâches précises, identifiées par le curé et les membres de l'équipe pastorale, nécessitant une compétence, une formation particulière et un engagement supplémentaire en termes de temps. Elle reçoit une reconnaissance du curé de la paroisse où elle est appelée à intervenir. Soulignons qu'elle n'a pas de mandat de l'Évêque et n'est donc pas membre de l'équipe pastorale. Toutefois pour des raisons pastorales particulières, la personne intervenante pourra être intégrée aux activités de réflexion, de planification et d'organisation de l'équipe pastorale. La personne intervenante ne doit pas être confondue avec les membres d'une **équipe d'animation locale**.

d) Membre de l'équipe d'animation locale

Suite à une interpellation et à un discernement par la communauté chrétienne, les membres de l'équipe d'animation locale sont invités, au nom de leur baptême, à s'impliquer dans la mission d'évangélisation qui relève de toutes les personnes baptisées. Ce service est accompli bénévolement et s'apparente davantage à celui effectué par les bénévoles des différents comités de la paroisse.

INTRODUCTION

En considérant la perspective d'une Église-communion, où des personnes engagées au service de la pastorale sont mises à contribution, il est important d'apporter des clarifications quant au rôle de la personne intervenante. C'est dans cet esprit que nous vous présentons le «Cadre de référence» concernant ces personnes que nous appelons «*intervenantes et intervenants en pastorale paroissiale*».

«CE CADRE DE RÉFÉRENCE» A POUR BUT :

- de préciser les responsabilités et les tâches des personnes intervenantes (no 1.);
- d'établir des critères pour la sélection des candidates et candidats (no 2.);
- d'établir un cadre pour l'ouverture d'un poste et pour la procédure d'engagement (no 3. et 4.);
- de clarifier les responsabilités des différentes instances (équipe pastorale, comité d'orientation en pastorale, équipe régionale, service des ressources humaines en pastorale) (no 5);
- de proposer des conditions générales d'emploi (no 7, 7.1, 7.2, 7,3).

1. RESPONSABILITÉS ET TÂCHES D'UNE PERSONNE INTERVENANTE

Les responsabilités confiées nécessitent un investissement de temps important et sont reliées à **l'une ou l'autre des dimensions essentielles de la mission de l'Église** :

- la vie fraternelle;
- l'annonce de l'Évangile et l'éducation de la foi;
- la prière et la célébration;
- l'engagement pour la transformation du milieu par des activités d'entraide et de justice sociale.

Dans les limites de son rôle, sous la supervision du pasteur ou d'un membre de l'équipe pastorale, la personne intervenante remplira les tâches suivantes qui sont :

- d'identifier des objectifs;
- d'élaborer un plan de travail et le mettre en œuvre;
- de recruter et accompagner des bénévoles;
- d'animer des réunions de travail ou des rencontres de groupe;
- de donner des suites aux rencontres;
- de faire l'évaluation des activités organisées.

2. CRITÈRES RETENUS POUR L'ENGAGEMENT D'UNE PERSONNE INTERVENANTE EN PASTORALE PAROISSIALE

Considérant les besoins de l'Église catholique de Québec et pour répondre à sa mission dans le contexte actuel des réaménagements pastoraux, les membres de l'équipe pastorale veilleront à ce que les personnes engagées comme intervenantes ou intervenants en pastorale paroissiale rencontrent minimalement les critères suivants :

D'ordre académique

Un diplôme d'études collégiales en intervention pastorale;

Ou

Un certificat en théologie ou en études pastorales;

Ou

Une formation académique reconnue en pastorale et assortie d'une expérience sur le terrain validée par une communauté chrétienne.

D'ordre personnel

- Une vie spirituelle animée par la prière et la Parole de Dieu;
- Le témoignage d'une foi enracinée, cohérente et articulée dans la vie;
- Un lien significatif avec une communauté de foi;
- Une personnalité manifestant de la maturité.
- Un souci de poursuivre sa formation humaine, théologique, spirituelle et pastorale.

D'ordre pastoral

- L'adhésion aux données de la foi catholique reliées à son champ d'intervention;
- Un souci de cohérence avec le projet pastoral et les priorités de la paroisse;
- La capacité de travailler en équipe;
- Une habileté de type relationnel pour faciliter la rencontre avec Jésus Christ (accueil, ouverture);
- Des talents pour la communication;
- Des aptitudes pour présenter les données de la foi et susciter le désir d'y adhérer.

3. OUVERTURE D'UN POSTE

L'ouverture d'un poste nécessite une résolution de l'Assemblée de fabrique et devra inclure les éléments suivants :

- la nature du travail;
- les qualifications requises;
- les exigences;
- les conditions générales d'emploi (exemple : le salaire, le nombre d'heures par semaine);
- la description de tâches;
- la durée du contrat.

L'affichage d'un poste pour une personne intervenante en pastorale paroissiale devra paraître dans le feuillet paroissial ou utiliser tout autre moyen jugé pertinent. Il est possible d'afficher le poste sur le site Internet de la paroisse.

4. SÉLECTION DES CANDIDATES OU DES CANDIDATS

Dans le but d'éviter une décision arbitraire, il est recommandé au curé ou à l'administrateur de convoquer un comité de sélection afin d'étudier les candidatures et de tenir les entrevues.

Le comité de sélection est composé des personnes suivantes :

- un membre de l'équipe pastorale;
- un membre de l'Assemblée de fabrique;
- un membre du conseil d'orientation pastorale ou de l'équipe d'animation locale.

Le Service des ressources humaines en pastorale offre un service conseil pour aider dans cette procédure.

Très important : Suite à l'engagement d'une personne intervenante, le curé s'assure de faire remplir la fiche personnelle (063.03.07) par celle-ci. Il en fera parvenir une copie à un des membres de sa Région pastorale et ce dernier en fera parvenir une copie au Service des ressources humaines en pastorale.

5. RESPONSABILITÉS DES AUTRES INSTANCES

a) Le conseil d'orientation pastorale ou (l'équipe d'animation locale, s'il n'y a pas de C.O.P.) :

- participe à la définition de la responsabilité et des tâches à confier à la personne intervenante;
- invite la personne intervenante à participer aux rencontres du Conseil où il est question du dossier qui lui est confié.

b) Le curé en concertation avec les autres membres de l'équipe de pastorale :

- rédige la lettre de reconnaissance de la personne engagée (063.01.06);
- voit à ce que la personne intervenante puisse bien situer son action dans le projet pastoral;
- présente la personne intervenante à la communauté en indiquant ses responsabilités;
- soutient la personne intervenante dans son engagement (formation et ressourcement);
- évalue le travail pastoral;
- peut inviter la personne intervenante à participer aux rencontres de l'équipe pastorale pour un juste motif pastoral.

c) L'équipe régionale :

- intervient en soutien et en accompagnement à l'équipe pastorale;
- offre aux personnes intervenantes des lieux et des activités de formation, de concertation, de réflexion et de ressourcement répondant aux besoins exprimés;
- invite les personnes intervenantes à participer aux rencontres régionales dans la mesure où elles sont concernées.

6. PRÉCISIONS CONCERNANT LA JOURNÉE DIOCÉSAINNE ANNUELLE DES PERSONNES MANDATÉES

L'objectif de la rencontre diocésaine vise d'abord les personnes qui détiennent de la part de l'Évêque, par mandat, une responsabilité qu'ils exercent en son nom. Cela signifie que la présence des personnes intervenantes n'est pas de mise lors de cette journée, puisqu'elles ne détiennent pas un tel mandat. Il apparaît plus opportun de favoriser leur présence à l'occasion des rencontres régionales et/ou sectorielles.

7. CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

La personne intervenante doit être considérée comme une employée régulière de la Fabrique. Cette dernière doit lui assurer un traitement équitable tenant compte de sa compétence et des capacités financières du milieu. La Fabrique est tenue de respecter les conditions prévues dans la *Loi sur les normes du travail*.

7.1 CONTRAT

La Fabrique signe avec la personne intervenante un contrat d'engagement (063.05.04) d'une durée d'un an, renouvelable annuellement selon l'évaluation et la recommandation du pasteur ou de l'équipe pastorale.

7.2 SALAIRE SUGGÉRÉ

Le salaire suggéré pour une personne intervenante en pastorale paroissiale correspond à 65% du salaire suggéré pour une agente ou un agent de pastorale et ajustable à chaque année.

7.3 AVIS DE CESSATION D'EMPLOI

Une fabrique qui désire procéder au licenciement (cause administrative) ou au congédiement (cause disciplinaire) d'une personne intervenante en pastorale doit informer par écrit la personne concernée au moins trois (3) mois avant la date d'échéance du dit contrat. Cet avis doit indiquer les motifs du licenciement ou du congédiement.

Et j'ai signé le 5 mai 2008

† Mgr Jean-Pierre Blais
Évêque auxiliaire à Québec
Vicaire général

**CONTRAT TYPE
ENGAGEMENT D'UNE PERSONNE INTERVENANTE EN PASTORALE**

Contrat d'engagement entre les fabriques des paroisses _____ et
M _____

1- FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

M _____ est engagé(e) comme personne intervenante en pastorale et assumera, tout au long de la durée de ce contrat, la tâche précise de :

La personne intervenante aura comme supérieur immédiat _____ et sera sous la responsabilité de _____ (un membre de l'équipe pastorale).

2- HORAIRE

Afin de remplir adéquatement ses responsabilités, la personne intervenante devra consacrer _____ heures par semaine, réparties comme suit :

3- SALAIRE

La personne intervenante recevra un salaire sur un taux horaire de _____ \$, payable de façon suivante :

Celui-ci est révisé le 1^{er} janvier de chaque année.

4- DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce contrat entre en vigueur le _____, jusqu'au _____

5- RENOUELEMENT

Le présent contrat est renouvelable après entente entre les parties.

Renouvelé le _____, jusqu'au _____

6- PÉRIODE D'ESSAI

La période d'essai prendra fin le _____

Elle est prolongée jusqu'au _____

Fait et signé à _____, le _____ 20_____

LA PERSONNE INTERVENANTE

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

AUTORISÉ PAR RÉOLUTION DU _____

700.03.08

LETTRE DE RECONNAISSANCE

Lettre du curé à une personne intervenante en pastorale paroissiale pour lui confier une tâche précise en lien avec le projet pastoral de la paroisse.

Madame ou monsieur _____,

En tant que curé des paroisses de _____ c'est avec joie que je vous confie le rôle d'intervenante ou d'intervenant en pastorale paroissiale

à _____ jusqu'au _____ pour la tâche précise de _____.

Dans l'exercice de ce service, vous contribuerez à la mission confiée à l'équipe pastorale, qui est de développer la prise en charge par les paroissiens et paroissiennes, en vue de créer des communautés vivantes et missionnaires.

Sous la responsabilité de _____, je vous demande donc de vous entourer de personnes baptisées afin de favoriser la participation d'un plus grand nombre de personnes pour susciter la vie de la communauté, dans la responsabilité qui vous est confiée.

Nous rendons grâce au Seigneur pour les charismes qu'Il suscite au sein de notre paroisse, particulièrement en votre personne.

_____, prêtre-curé

700.05.08

**POSTE POUR UNE PERSONNE INTERVENANTE EN PASTORALE PAROISSIALE À (NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE)
POUR LES PAROISSES DE (NOMS)**

NATURE DU TRAVAIL

La personne intervenante en pastorale paroissiale assume une tâche pastorale précise confiée par le curé de concert avec l'équipe pastorale en lien avec le projet pastoral de la paroisse. Sous la supervision du curé ou d'un membre de l'équipe pastorale la personne devra :

- identifier des objectifs;
- élaborer un plan de travail et le mettre en œuvre;
- recruter et accompagner des bénévoles;
- animer des réunions de travail ou des rencontres de groupe;
- donner des suites aux rencontres;
- faire l'évaluation des activités organisées.

QUALIFICATIONS

Un diplôme d'études collégiales en intervention pastorale;

Ou

Un certificat en théologie ou en études pastorales;

Ou

Une formation académique reconnue en pastorale et assortie d'une expérience sur le terrain validée par une communauté chrétienne.

EXIGENCES

Ordre personnel : Une vie spirituelle animée par la prière et la Parole de Dieu;

- Le témoignage d'une foi enracinée, cohérente et articulée dans la vie;
- Un lien significatif avec une communauté de foi;
- Une personnalité manifestant de la maturité.
- Un souci de poursuivre sa formation humaine, théologique, spirituelle et pastorale.

Ordre pastoral : L'adhésion aux données de la foi catholique reliées à son champ d'intervention;

- Un souci de cohérence avec le projet pastoral et les priorités de la paroisse;
- La capacité de travailler en équipe;
- Une habileté de type relationnel pour faciliter la rencontre avec Jésus Christ (accueil, ouverture);
- Des talents pour la communication;

Des aptitudes pour présenter les données de la foi et susciter le désir d'y adhérer.

DESCRIPTION DE LA TÂCHE

La personne intervenante en pastorale paroissiale, sous la supervision du curé ou d'un membre de l'équipe pastorale, assumera la ou les tâches suivante(s):

-

CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

La candidate, le candidat doit être disponible pour répondre aux exigences de réunions le soir et les fins de semaine.

Salaire : Voir «Cadre de référence».

Entrée en fonction : (*date et année*)

Faire parvenir son curriculum vitae incluant des lettres de référence et une attestation d'études **avant le** (*date année et heure*): **M. (nom), prêtre, curé Comité de sélection (adresse) Informations : (nom) Téléphone (418) et Télécopieur : (418) Courriel : 700.06.08**

Fiche personnelle concernant les personnes intervenantes en milieu paroissial

(A remplir par la personne intervenante ou le supérieur)

Nom de la personne : _____ Age : _____ Femme : _____ Homme : _____

Communauté religieuse, laquelle _____

Paroisse : _____ Région pastorale : _____

Temps de travail (répondre à ce qui correspond à votre réalité) **Date de l'engagement** _____

Nombre d'heures : **par semaine** : _____ **par mois** : _____
par année : _____ **par contrat** : _____

Salaire

Taux horaire : _____

Montant forfaitaire : _____

Autres ententes : _____

Formation de la personne

Diplôme en catéchèse, liturgie ou autres : _____

Certificat en théologie, pastorale ou autres : _____

Baccalauréat en théologie ou autres : _____

Expérience pertinente : _____

Responsabilité des dossiers

Form. vie chrétienne : _____ Préparation aux sacrements : _____ liturgie : _____

Activités auprès des jeunes : _____ des ados : _____ des adultes _____ Activités familiales : _____

Pastorale des malades : _____ Pastorale sociale : _____ Autres _____

Participation aux rencontres de l'équipe pastorale paroissiale

Jamais : _____ Quelques fois : _____ À toutes les réunions : _____

Seulement quand il est question du dossier dont elle est responsable : _____ Ou autre : _____

700.04.08

Merci de remplir cette fiche, et veuillez la retourner au Service des Ressources Humaines en pastorale.